



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Journal des débats

Commissions parlementaires

Commission permanente des institutions

Étude détaillée du projet de loi 104 — Loi électorale

Le mardi 24 janvier 1989 - No 43

Président : M. Pierre Lorrain

QUÉBEC

✓
Reçu de
04/04/89

Débats de l'Assemblée nationale

Table des matières

Ajournement

Intervenants

M. Serge Marcil, président

* M. Pierre-F. Côté, Directeur général des élections

Abonnement: 250 \$ par année pour les débats des commissions parlementaires
70 \$ par année pour les débats de la Chambre
Chaque exemplaire: 1,00 \$ - Index: 10 \$
(La transcription des débats des commissions parlementaires est aussi
disponible sur microfiches au coût annuel de 150 \$)

Chèque rédigé au nom du ministre des Finances et adressé à:
Assemblée nationale du Québec
Distribution des documents parlementaires
1060, Conroy, R.-C. Édifice "G", C.P. 28
Québec, (Québec)
G1R 5E6 tél. 418-643-2754

Courrier de deuxième classe - Enregistrement no 1762

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0823-0102

Le mardi 24 janvier 1989

Étude détaillée du projet de loi 104

(Dix heures six minutes)

La Président (M. Marcil): Bonjour tout le monde. Je déclare la séance ouverte et je souhaite naturellement la bienvenue à tous les députés, de même qu'à M. le Directeur général des élections du Québec, qui se sont déplacés pour assister à cette séance. J'aimerais rappeler le mandat de la commission qui est de procéder à l'étude détaillée du projet de loi 104, Loi électorale. Donc, je demanderais à Mme la secrétaire d'annoncer les remplacements.

La Secrétaire: Les remplacements sont les suivants: M. Blackburn (Roberval) par M. Maltais (Saguenay); M. Brouillette (Champlain) par M. Poulin (Chauveau); M. Filion (Taillon) par M. Gendron (Abitibi-Ouest) et M. Kehoe (Chapleau) par Mme Pelchat (Vachon).

Ajournement

Le Président (M. Marcil): Cela va. Merci beaucoup, Mme la secrétaire. Malheureusement, compte tenu d'une situation réellement indépendante de notre volonté et imprévisible, nous allons être obligés d'ajourner les travaux et faire l'impossible pour qu'ils puissent reprendre cette semaine, dès jeudi, si possible, sinon dès le début de la semaine prochaine, compte tenu que M. le ministre doit vivre une situation très pénible en ce qui concerne sa santé. On a quand même pensé qu'il pouvait se présenter ce matin, mais il ne peut absolument pas, physiquement parlant, se présenter. Donc, je vous remercie quand même de vous être déplacés et nous allons faire l'impossible pour entreprendre les travaux dès jeudi. M. le directeur?

M. Côté (Pierre-F.): M. le Président, est-ce que je peux me permettre d'offrir à M. le ministre nos vœux d'un prompt rétablissement?

Le Président (M. Marcil): Nous le souhaitons tous. Nous en prenons note. Donc, j'invite quand même les gens à se tenir au courant. Nous allons vous informer des procédures ou des démarches à suivre, dès que nous serons en mesure de reprendre les travaux, peut-être jeudi de cette semaine, sinon dès le début de la semaine prochaine. Nous allons communiquer avec vous. Cela va? Donc, j'ajourne les travaux sine die.

(Fin de la séance à 10 h 9)